

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01677 Numéro SIREN : 537 455 016 Nom ou dénomination : EACL CABINET CHRISTINE LENOIR

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2022 sous le numéro de dépôt 5244

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 497	8 497		166	- 166
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	161 746	110 360	51 386	67 372	- 15 986
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 800		7 800	7 800	
TOTAL (I)	178 058	118 857	59 201	75 353	- 16 152
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	378 596	6 995	371 601	301 081	70 520
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	16		16	2 893	- 2 877
· Personnel					
· Organismes sociaux				1 411	- 1 411
· Etat, impôts sur les bénéfices				889	- 889
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 502		1 502	5 841	- 4 339
· Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	50 644		50 644	50 000	644
Disponibilités	548 893		548 893	468 647	80 246
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	11 675		11 675	12 696	- 1 021
TOTAL (II)	991 327	6 995	984 332	843 459	140 873
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 169 385	125 852	1 043 533	918 811	124 722

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	295 565	260 307	35 258
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	215 642	155 257	60 385
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	522 207	426 565	95 642
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	24 985	31 572	- 6 587
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	327	5	322
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 702	39 359	- 22 657
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	67 635	60 074	7 561
. Organismes sociaux	49 872	44 732	5 140
. Etat, impôts sur les bénéfices	23 481		23 481
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	69 764	66 497	3 267
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 559	6 231	- 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 310	8 978	- 4 668
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	258 691	234 798	23 893
TOTAL (IV)	521 326	492 247	29 079
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 043 533	918 811	124 722

EACL Cabinet Christine Lenoir

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 65, boulevard Victor Schoelcher, 77127 LIEUSAIN
537 455 016 RCS MELUN

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 FEVRIER 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 215 642 euros en totalité au compte « autres réserves », celui-ci s'élevant à 511 2017 euros après affectation.

Puis l'associé unique décide de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 150 000 euros brut, par prélèvement sur le compte « autres réserves », qui s'élève ainsi à 361 207 euros après prélèvement.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 12 février 2022.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

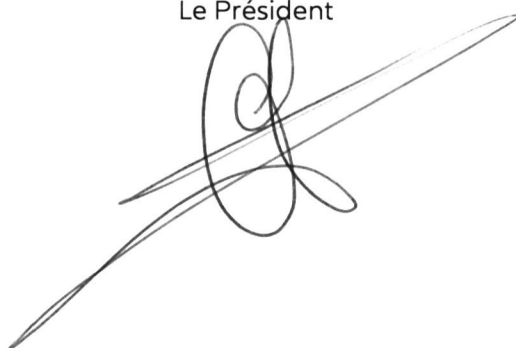
Cu

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

<i>Exercice clos le</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Abattement 40 %</i>	<i>Sans abattement</i>
30 septembre 2020	120.000 €	120.000 €	Néant
30 septembre 2019	100.000 €	100.000 €	Néant
30 septembre 2018	40.000 €	40.000 €	Néant

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' or 'G' shape with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.